

<https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2023-le-droit-d-evocation-porte-par-les-elu-es-paritaires.html>



Rentrée 2023 : le droit d'évocation porté par les élu.es paritaires

- Métiers - Enseignant.e du Secondaire - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : lundi 20 février 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le droit d'évocation : un droit individuel confirmé !

Les élu.es paritaires des [PLPA](#), [PCEA](#) et [CPE](#) du SNETAP-[FSU](#) ont interpellé l'administration ([DGER](#) et SRH) le vendredi 17 février, **dans le cadre du droit d'évocation relatif à la demande de mobilité des enseignant.es et CPE.**

Nous avons ainsi porté à son attention **34 dossiers de collègues PLPA et PCEA nous ayant mandaté.e.s.** Nous avons pu faire en sorte que bon nombre de collègues voient leur situation réexpertisée.

De manière générale, l'administration s'est engagée à ce :

- qu'un nouvel accusé de réception soit transmis à tous.tes les agent.es évoqué.es en séance,
- que les agent.es, en disponibilité ou congé parental, ayant fait une demande de rapprochement de conjoint ou partenaire de PACS, aient bien bénéficié des points correspondants (sous réserve d'avoir transmis les éléments nécessaires).

À ce jour, le calendrier prévisionnel établi par l'administration reste valable. **La publication des résultats est prévue en 2 étapes : les 6 avril et 27 avril 2023, sur l'espace numérique du MASA (intranet espace mobilités) ainsi que Chlorofil.**

Nous déplorons et combattons toujours les conséquences de la Loi de Transformation de la Fonction Publique. Nous exigeons notamment le retour à des [CAP](#) pleinement compétentes sur les questions de mobilité et de promotions !

Dans ce cadre qui reste très contraint, vous pouvez, malgré tout, compter sur nous pour vous défendre et vous accompagner lors de la prochaine étape : les recours individuels.

Pour les élu.es paritaires de la CAP des CPE, PCEA et PLPA
Angélique Bourdallé, Stéphane Barnini (PLPA)
Flore Deron, Thierry Raynal (PCEA)
Nathalie Gasnier, Brice Fauquant (CPE)